

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Considérant le branchement eau potable et branchement tout à l'égout au 40 rue des Potiers à Forges-les-Eaux.
  - Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

### **ARRETE :**

#### **Article I :**

Les travaux de branchement eau potable et branchement tout à l'égout au 40 rue des Potiers sont autorisés le mardi 30 mai 2023, mercredi 31 mai 2023 et jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023.

La circulation sera réglementée par feux tricolores.

N°2023-085

#### **Objet :**

Branchement eau potable  
et branchement tout à  
l'égout

40 rue des Potiers

Mardi 30 mai 2023,  
mercredi 31 mai 2023 et  
jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023

#### **Article II :**

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. Le service de l'eau des Services Techniques prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

#### **Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 23 mai 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **26 MAI 2023**